

Rodez, le 22 décembre 2025

**Echéancier de Mensualisation
de l'année 2026**

VERMANDE DOMINIQUE

Références : 1670446102184 NN3B 46 160

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
101622

MONSIEUR VERMANDE DOMINIQUE
PL DE L EGLISE
46210 LATRONQUIERE

(
Important : Si un prélèvement ne peut être effectué pour
insuffisance de provision sur votre compte, son montant
sera ajouté à la mensualité suivante.
En cas de deuxième incident de paiement dans l'année,
vous perdrez le bénéfice de la mensualisation pour
l'année en cours (article R.731-66 du code rural).

Monsieur,

Vos cotisations sociales personnelles de l'année **2026** sont prélevées mensuellement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le calendrier et le détail des montants prélevés sur votre
compte bancaire N°FR76 1780 7008 0441 0211 0002 993
sous la référence RUM ++13338B120020428 et ICS FR48ZZZ124761

DATES DE PRELEVEMENT			MONTANTS PRELEVES*
15	Janvier	2026	446,85 EUR
10	Février	2026	446,85 EUR
10	Mars	2026	466,85 EUR ⁽¹⁾
10	Avril	2026	446,85 EUR
11	Mai	2026	446,85 EUR
10	Juin	2026	446,85 EUR
10	Juillet	2026	446,85 EUR
10	Août	2026	446,85 EUR
10	Septembre	2026	446,85 EUR
09	Octobre	2026	446,85 EUR
13	Novembre	2026	446,85 EUR

⁽¹⁾ Echéance majorée de l'intégralité de la / des contribution(s) FMSE.

*Le montant total des échéances s'élève à **4 935,35 euros** dont :

ü	1 858,01 euros de cotisations sociales.
ü	250,03 euros d'Indemnités Journalières AMEXA.
ü	560,34 euros d'Assurance Accidents du Travail et maladies prof.
ü	865,04 euros de Retraite Complémentaire Obligatoire.
ü	321,97 euros de C.S.G non déductible.
ü	913,00 euros de C.S.G déductible.
ü	66,99 euros de C.R.D.S.
ü	79,97 euros de formation professionnelle VIVEA.
ü	20,00 euros de Contribution(s) FMSE 2026.

Dès que le montant de vos cotisations de l'année sera établi, vous recevrez un bordereau qui
précisera les modalités de prélèvement du solde éventuel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR